



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

*DELIBERATION N° 036/2026  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

*SEANCE DU 30 AVRIL 2026*

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

**Présents** : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Maire-Aude PECH – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

**Pouvoirs** :

- Benoit MARFIN donne pouvoir à Marc MODICA
- Patricia LETTERIO donne pouvoir à Caroline PICCOLO
- Stéphane LE COQ donne pouvoir à Fabrice RALLO

**Absent excusé** : Bernard MASSINES

**Secrétaire de séance** : Madame Céline GARCIA

**OBJET** : Instauration et versement de l'indemnité de mise sous pli lors des élections municipales des 15 et 22 mars pour les agents communaux.

Mme Caroline Piccolo, Adjointe au Maire, informe l'assemblée que certains de nos agents communaux ont procédé aux opérations de mise sous pli de la propagande électorale pour les deux tours des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Elle précise que cette mise sous pli a été autorisée par arrêté préfectoral n° PPREF/DCM/BRGE 2026-55-0001 du 26/02/26 instituant les commissions de propagande des communes de 2 500 habitants et plus et qu'une dotation forfaitaire a été allouée à la ville afin de permettre la rémunération du personnel ayant participé à l'activité de mise sous pli.

Par suite, Mme Caroline Piccolo propose au conseil d'instaurer et d'autoriser le versement de l'indemnité de mise sous pli aux agents communaux concernés, étant précisé que M. le Maire prendra un arrêté d'attribution de cette indemnité pour chacun des personnels ayant participé à ces opérations.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme Caroline Piccolo, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Instaure** l'indemnité de mise sous pli pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

- **Autorise** le versement de l'indemnité susdite aux agents communaux concernés, étant précisé que M. le Maire prendra un arrêté d'attribution de cette indemnité pour chacun des personnels ayant participé à ces opérations ;

- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Jordi DELCLOS

Publication le : 11 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20260430-del-036-2026-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2026  
Date de réception préfecture : 06/05/2026